

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1828

22 septembre 2009

SOMMAIRE

Agency for Representative Consulting and Handling of International Planing S.à.r.l.	87735	Kampa S.A.	87724
Asari S.A.	87741	Kilburn Trading S.A.	87737
Assumption S.A.	87720	Le Premier 3 EM S.à r.l.	87721
Auto & Style S.à.r.l.	87722	Le Premier 3 JD S.à r.l.	87737
Avalon Luxembourg S.A.	87702	LGIG Property D2 S.à r.l.	87739
BHR Luxembourg S.à r.l.	87739	Magellan Profit Invest S.A.	87724
Britannia Investments S.à.r.l.	87737	Malmén Holdings s.à r.l.	87740
Buziol Investment Soparfi S.A.	87737	Mantilla S.A.	87737
callLinked S.A.	87702	Multiplex International Group S.A.	87719
Casablanca Congress Centre S.A.	87719	Nacho S.A.	87720
Claront S.A.	87740	North Star Participations S.A.	87720
Compagnie Européenne de Services Industriels S.A.	87735	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	87736
Daillkan S.A.	87734	NSI Switzerland S.à r.l.	87736
Diane Shipping Services S.à.r.l.	87739	O. & C. Investments S.A.	87701
Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg S.A.	87717	Paragon Invest S.A.	87718
ECO Luxembourg S.à r.l.	87741	Planet Holding S.A.	87717
Eurodyne	87721	Pool Position S.A.	87719
European Collective Integral Luxembourg S.A.	87716	Quasimodo S.A.	87716
Finra S.A.	87735	Recycling Partner A.G.	87721
Fleurs Backes Sàrl	87719	Saster Investments S.A.	87698
Fontanarosso S.A.	87698	Southwest Investments Limited S.à r.l.	87740
Geotex International SA	87701	Surya S.A.	87698
GIBA S.C.I.	87741	Target Marketing & Incentive S.à.r.l.	87738
HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl	87742	Taured S.A.	87721
Invest-Montage Sàrl	87738	Tradinfo S.à.r.l.	87738
		VDA S.A.	87724
		WP Roaming IV S. à r.l.	87701
		WP Roaming IV S. à r.l.	87702
		ZIM Management Company S.à r.l.	87701

Surya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.288.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juillet 2009 que:

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - Madame Valérie WESQUY, demeurant 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg
- Monsieur Michele CANEPA n'est pas réélu.

Est élu administrateur:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 28.07.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009109140/22.

(090130917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 43.268.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112494/10.

(090135272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Saster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.786.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Buchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr Ratal Jan JARODZKI, company director, born on June 10, 1963 in Wroclaw (Poland), residing professionally at 53-128 Wroclaw (Poland), 143 B, ul. Sudecka,

here represented by Mr Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited company SASTER INVESTMENTS S.A., established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 127786 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 4, 2007, published at the Memorial C number 133.1 of July 2, 2007.

2) That the capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in his capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents his liquidation report and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of August 13, 2009, the Sole Shareholder accepts his findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be tiled with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the incumbent directors and statutory auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Rafal Jan JARODZKI, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1963 à Wroclaw (Pologne), demeurant professionnellement à 53-128 Wroclaw (Pologne), 143 B, ul. Sudecka,

ici représentée par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme SASTER INVESTMENTS S.A. établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section

B et le numéro 127786 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1331 du 2 juillet 2007.

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 13 août 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2009. Relation GRE / 2009/2972. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112305/130.

(090134966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Geotex International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112369/13.

(090135290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

O. & C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112370/13.

(090135338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

ZIM Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Management Company S.à r.l.
La gérance
Signatures

Référence de publication: 2009112366/13.

(090135467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.868.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.441.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1207 du 15 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP Roaming IV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009112462/15.

(090135134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.868.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.441.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1207 du 15 novembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP Roaming IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009112463/15.

(090135136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112457/10.

(090135245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

callLinked S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.859.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of August.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1.- Carp Holding Limited, having its registered office at Totalserve House,17, Gr. Xenopoulou Street, P.O. Box 54425, 3724 Limassol, Cyprus and being registered under the number HE127294 at the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia here represented by Keimpe Reitsma, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Limassol, Cyprus, on sixth of August 2009; and

2.- Anatole Investments S.à.r.l., having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered under the number R.C.S. B112456 at the Luxembourg Trade Register, here represented by Keimpe Reitsma, prequalified, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on tenth of August 2009; and

3.- Paul van Oostveen, born on 27 March 1963 in Amsterdam, The Netherlands, having its address at Parklaan, 160, 2300 Turnhout, Belgium, here represented by Keimpe Reitsma, prequalified, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on fourth of August 2009.

Such proxies, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties ("the Appearers") have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation ("the Articles"):

Chapter I. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares

1. Art. 1. Status and Name.

1.1 There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called callLinked S.A. ("the Company").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office is established in the municipality of Bertrange and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the

Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2 The Board of Directors of the Company ("the Board") may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

3. Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the company are to conduct the following activities:

(a) Research & development and commercialization of software and technologies in the field of (tele)communication, data and data communication, multimedia, internet and their technologies as well as content of any kind. Commercialization of any other invention product or service out of own creation, production, trade or any other form, related or not related to the main purpose or goal of this company, as well as the commercialisation of other such inventions, creations or products the rights to which have been secured. Financing, participating, managing in any form in any other company or enterprise, organization, concept or right.

(b) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the company.

(c) To acquire negotiable or non negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

(d) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(e) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

4. Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

5. Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of 31,050.- EUR (thirty one thousand and fifty Euro) divided into 1,242 (one thousand two hundred forty two) shares having a par value of 25.- EUR (twenty five Euro) each, which have been fully paid up in cash.

6. Art. 6. Changes in share capital.

6.1 The issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

7. Art. 7. Shares.

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company ("the Register") may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

8. Art. 8. Transfer.

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II. Administration and Supervision

9. Art. 9. General meetings of shareholders ("general meetings").

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the 25 in the month of June each year at 11.00 a.m..

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Memorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record

- (i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- (ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- (iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

10. Art. 10. Powers of general meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

11. Art. 11. Extraordinary general meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III. Board of directors and Commissaire

12. Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders ("the Board").

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

13. Art. 13. Board chairman and Vice chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

14. Art. 14. Board meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

15. Art. 15. Powers of the board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

16. Art. 16. Resolutions of the board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

17. Art. 17. Delegation of the powers of the board.

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

18. Art. 18. Directors' interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

19. Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

20. Art. 20. Commissaire.

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a "réviseur d'entreprises" to be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

21. Art. 21. Remuneration of directors and Commissaire.

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits

22. Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall commence on 1 January of each year and end on the last day of 31 December of the same year.

23. Art. 23. Financial statements.

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

24. Art. 24. Adoption of accounts.

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages

arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

25. Art. 25. Appropriation of profits.

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

26. Art. 26. Interim dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

27. Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI. General

28. Art. 28. Applicable law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2009. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

(1) the aforementioned Carp Holding Limited	414 shares
(2) the aforementioned Anatole Investments S.a r.l.	414 shares
(3) the aforementioned Paul van Oostveen	414 shares
Total:	1,242 shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 31,050 (thirty one thousand fifty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

Statement

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

Estimate of formation expenses

The Appearers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 1,400.-.

Constitutive meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of Directors be fixed at three.
2. That the number of Commissaires be fixed at one.
3. That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held in 2010.

4. That there be appointed as Directors:

Mr Franciscus NABUURS, born on 16 August 1958 in Wanroij, The Netherlands, residing at 7A Edifici Millenium, 100 AD E1 Tarter, Canillo, Andorra;

Mr Keimpe REITSMA, born on 12 June 1956 in Leiden, The Netherlands, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Mr Paul van Oostveen, born on 27 March 1963 in Amsterdam, The Netherlands, having its address at Parklaan, 160, 2300 Turnhout, Belgium;

5. That there be appointed as Commissaire:

VOET & CO. SARL, a company having its registered office at 15, rue de l'Industrie L -8069 Bertrange (RCS Luxembourg N°B.78.511)

6. That the registered office of the Company be at 15, rue de l'Industrie, L-8069 Betrange.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearers, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le onze août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Carp Holding Limited, une société dont le siège administratif est établi à Totalserve House,17, Gr. Xenopoulou Street, P.O. Box 54425, 3724 Limassol, Chypre et inscrite sous le numéro HE 127294 au Ministère de Commerce, Industrie et Tourisme, Département Registre des Sociétés et Registre Officiel Nicosia, ici représentée par Keimpe Reitsma, employée privée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Limassol, Chypre, le six août 2009,

2.- Anatole Investments S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B. 112.456, ici représentée par Keimpe Reitsma, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le dix août 2009,

3.- Paul van Oostveen né le 27 mars 1963 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à Parklaan, 160, 2300 Turnhout, Belgium, ici représenté par Keimpe Reitsma, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le quatre août 2009.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er} . Nom, Siège social, Objet, Durée, Capital, Modifications du capital, Actions

1. Art. 1^{er} . Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de callLinked S.A. ("la société").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Bertange. Il peut par décision du conseil d'administration ("le Conseil") être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

3. Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) La gestion, la manipulation, d'origine, re-originaires, de routage, de détournements, de facturation, de re-facturation de communications, de télécommunications, de données, les médias, internet et le contenu de toute nature; bizarres combinaisons de données, de contenu et de la communication. Mélanges et des combinaisons créatives fondés ou non fondés sur des logiciels. Le développement et l'exploitation de logiciels et de technologies, de la recherche & le développement et la commercialisation de ce qui précède. Création, installation, de contrôle, de facturation, de re-facturation et d'exploitation des réseaux, des sites internet, multimédia. La commercialisation de tout autre produit ou le service de sa propre création, de production, de commerce ou toute autre forme, liés ou non liés à l'objectif principal ou l'objectif de cette entreprise.

(b) elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut notamment emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt ou qui a un intérêt dans la société;

(c) elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

(d) elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

(e) elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3 La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

4. Art. 4. Durée. La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à 31,050,- EUR (trente et un mille et cinquante euros) représenté par 1,242 (mille deux cent quarante deux) actions d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées en espèces.

6. Art. 6. Modifications de capital social.

6.1 Le capital émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

7. Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les co détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société ("le registre") pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

8. Art. 8. Transfert.

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du co propriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co détenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II. Administration et Surveillance

9. Art. 9. Assemblée générale des actionnaires ("assemblées générales").

9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt cinquième jour du mois de juin chaque année à 11h00.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

- (a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées. La non réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice président du Conseil ("le Président ou le Vice Président respectivement") de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

(i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);

(ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et

(iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

10. Art. 10. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

11. Art. 11. Assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par "Assemblée Générale Extraordinaire". Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III. Conseil d'administration et Commissaire

12. Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non ("le Conseil").

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

13. Art. 13. Présidence et Vice présidence du conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

14. Art. 14. Réunions du conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

15. Art. 15. Pouvoirs du conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

16. Art. 16. Décisions du conseil.

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

17. Art. 17. Délégation des pouvoirs du conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

18. Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

19. Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article

19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

(i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

20. Art. 20. Commissaire aux comptes.

20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

21. Art. 21. Rémunération des administrateurs et Commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices

22. Art. 22. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

23. Art. 23. Situation financière.

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

24. Art. 24. Approbation des comptes.

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

25. Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

26. Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

27. Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI. Généralités

28. Art. 28. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

La société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

(1) Carp Holding Limited, préqualifiée	414 actions
(2) Anatole Investments S.à r.l., préqualifiée	414 actions
(3) Paul van Oostveen, préqualifié	414 actions
Total:	1.242 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille cinquante euros (31.050,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions en plus sont conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.400,- EUR.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- (1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- (2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
- (3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu en 2010.
- (4) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Mr Franciscus NABUURS, né le 16 août 1958 à Wanroij, Pays-Bas, demeurant à 7A Edifici Millenium, 100 AD El Tarter, Canillo, Andorra;

Mr Keimpe REITSMA, né le 12 juin 1956 à Leiden, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Mr Paul van Oostveen, né le 27 mars 1963 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à Parklaan, 160, 2300 Turnhout, Belgium;

(5) Est appelée aux fonctions de commissaire:

VOET & CO. SARL, une société ayant son siège social au 15, rue de l'Industrie, L -8069 Bertrange (RCS Luxembourg ? B.78.511)

(6) Le siège social est fixé au 15, rue de l'Industrie L -8069 Bertrange

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. REITSMA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33171. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Hesperange, le 25 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009113324/770.

(090136367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

European Collective Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.125.

La société EUREXPERS S.A. a résilié, avec effet immédiat, la convention de domiciliation conclue avec la société European Collective Integral Luxembourg S.A., 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, RCS Luxembourg, Section B, n° 85125.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

EUREXPERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009113269/15.

(090135988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Quasimodo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.498.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 août 2009

Le conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113266/14.

(090135609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Planet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.001.

Résolution prise par l'administrateur unique en date du 25 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009113259/14.

(090135740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 115.123.

L'an deux mille neuf, le dix août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 115123, constituée suivant acte reçu le 23 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1099 du 7 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis Edlinger, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Acceptation du report de l'assemblée générale ordinaire, définie statutairement, au 15 juillet 2009 ou à une date ultérieure.

2.- Approbation des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

3.- Affectation des résultats au 31 mars 2009.

4.- Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises au 31 mars 2009.

5.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1294 du 6 juillet 2009 concernant l'absorption de la société Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg SA par Real Solutions S.A.

Exposé.

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 20 mai 2009, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration de deux sociétés anonymes luxembourgeoises: Real Solutions S.A., société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) la société "Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg S.A.", ayant son siège à Luxembourg, 33 rue d'Eich, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1294 du 6 juillet 2009.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1^{er} avril 2009, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée accepte le report de l'assemblée générale ordinaire à ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée approuve les comptes annuels, et les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

Troisième résolution:

L'assemblée décide que les résultats de l'exercice clos au 31 mars 2009 sont affectés comme suit:

Report du bénéfice de EUR 416.606,11

Quatrième résolution:

L'assemblée consent décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 mars 2009.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 20 mai 2009 entre la société absorbée et la société absorbante, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 1^{er} avril 2009.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. EDLINGER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33087. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009113329/80.

(090136376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Paragon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.075.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113256/14.

(090135726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Multiplex International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 65.419.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113249/14.

(090135548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Flours Backes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.853.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés en date du 14 août 2009

Les associés décident de transférer le siège social de L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2009113253/11.

(090135588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.678.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 5 janvier 2009

La société a transféré son siège social de L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26/08/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Casablanca Congress Centre S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113239/15.

(090136043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Pool Position S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.407.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009113257/14.

(090135736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

North Star Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.807.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2009

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2009.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009113255/13.

(090135719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 134.495.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 août 2009

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juillet 2009.

En ce sens, les administrateurs nommés lors de cette assemblée acceptent d'effectuer leur mandat d'administrateurs de la Société en qualité d'administrateurs de catégorie A ou B comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
- Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

Administrateur de catégorie B:

- Mademoiselle Violène ROSATI, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009113201/27.

(090135564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Assumption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.884.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 18 juin 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 01/03/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Cristina Floroiu comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009113198/15.

(090135507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Taured S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 138.731.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10.06.2009

Le Conseil d'administration de la société TAURED SA a décidé de transférer son siège du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, à partir du 1^{er} septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113267/11.

(090135972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Le Premier 3 EM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112037/11.

(090134687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Recycling Partner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.635.

—
Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la société RECYCLING PARTNER A.G. (la "Société"), en date du 18 août 2009 que:

- Monsieur Maxime CRAIPEAU, né le 6 août 1981 à Baveux (France), résidant à F-75009 Paris, 12 rue d'Amsterdam (France), a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée;

- Monsieur Maxime CRAIPEAU, en sa qualité d'administrateur-délégué pourra engager la Société par sa seule signature, jusqu'à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25,000). Pour toute transaction au delà de ce montant, la Société sera engagée par la signature conjointe des trois administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111995/17.

(090134568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

—
*Dépôt complémentaire au dépôt n° L060101779.05 déposé le 22/09/2006
de l'extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2006*

Monsieur Jean QUINTUS

Né le 02/11/1939 à Peppange

Domicilié 11 rue de Fischbach
L-7391 Blaschette

Monsieur Joseph WINANDY
Né le 16/02/1946 à Ettelbruck
92, rue de l'Horizon
L-5960 Itzig

sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour EURODYNE
FIDUPAR
Signature

Référence de publication: 2009111970/21.

(090134197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Auto & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.816.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Wanessa ALVES PEREIRA, employée privée, demeurant à L-3672 Kayl, 87 rue de Tétange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, l'entretien et la répartition de carrosseries et des tôles et la peinture sur véhicules de tout genre, ainsi que l'entretien et la réparation en mécanique, en électricité et le montage de pare-brises et le montage de tous accessoires automobiles. La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce, l'achat de toutes accessoires automobiles ainsi que l'export et l'import.

Elle pourra en outre faire le commerce, l'achat, la vente et la représentation de véhicules automobiles, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AUTO & STYLE S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que

moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Carlos SOARES GOMES, débosseleur-peintre, demeurant à L-4640 Differdange, 40 avenue d'Oberkorn.

2.- Est nommé gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Wanessa ALVES PEREIRA, prédite.

3.- La société est gérée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4280 Esch/Alzette, 57 bld Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alves Pereira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2009. Relation: EAC/ 2009/9192. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): M.N KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009112296/87.

(090134969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.223.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 juin 2009 que:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain Olbrechts de ses fonctions d'administrateur avec effet au 8 mai 2009.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Tom De Pauw, demeurant professionnellement, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain Olbrechts, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

VDA S.A.

William Vermeersch

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009112163/20.

(090134348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**M.P.I. S.A., Magellan Profit Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Kampa S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 132.345.

—
L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KAMPA S.A." (la "Société"), avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132345, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2519 du 7 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Guillaume LE FAUCHEUR, architecte, demeurant à F-92120 Montrouge, 2, rue Edmond Chambeaud (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Blanche da ROCHA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", en abrégé "M.P.I. S.A.".

2. En considération de l'ajouté d'une version anglaise et d'une refonte complète des statuts, changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, notamment dans les domaines des nouvelles technologies, l'hôtellerie et l'immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Changement du régime de signature statutaire des administrateurs.

4. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les résolutions précédemment prises.

5. Acceptation de la démission de Monsieur Dominique DELABY de sa fonction d'administrateur unique de la Société, avec décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

6. Création de deux catégories d'administrateurs, à savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

7. Nomination d'un conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des administrateurs.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", en abrégé "M.P.I. S.A.";
- de changer l'objet de la Société, en considération de l'ajouté d'une version anglaise et d'une refonte complète des statuts;
- de donner à l'objet de la Société la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de changer le régime de signature statutaire des administrateurs comme suit:

" **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de reformuler complètement, en anglais et français, les statuts de la Société.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", en abrégé "M.P.I. S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, notamment dans les domaines des nouvelles technologies, l'hôtellerie et l'immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25%.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique DELABY de sa fonction d'administrateur unique de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Afin de respecter la teneur de l'article 13 des statuts, l'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de membres du nouveau conseil d'administration et de leur attribuer les classes créées ci-avant comme suit:

administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Assad FARAG, entrepreneur, né à Dakahlia (Egypte), le 26 mai 1967, demeurant à KW-13049 Safat, Free Zone, P.O. Box 4882, (Kuwait);
- Monsieur Mohammad AL-ZAHM, entrepreneur, né à Kuwait City (Kuwait), le 21 novembre 1966, demeurant à KW-13049 Safat Shuwaikh, Free Zone, Al Nafisi Building G.F., P.O. Box 4882 (Kuwait);

administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Serge Guillaume LE FAUCHEUR, architecte, né à Villeneuve-Saint-Georges (France), le 6 juillet 1957, demeurant à F-92120 Montrouge, 2, rue Edmond Chambeaud (France);
- Monsieur Bernard HORAIST, consultant, né à Saint-Dié (France), le 14 juin 1943, demeurant à F-78150 Le Chesney, 1, Square Montpensier, Résidence Palais Royal (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "KAMPA S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132345, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2519 of the 7th of November 2007.

The meeting is presided by Mr Serge Guillaume LE FAUCHEUR, architect, residing in F-92120 Montrouge, 2, rue Edmond Chambeaud (France).

The Chairman appoints as secretary Mrs Blanche da ROCHA, private employee, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

The meeting elects as scrutineer Mr Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", in abbreviation "M.P.I. S.A.", and subsequent amendment of article 1 of the bylaws.

2. With regard to the addition of an English version and a complete restate of the bylaws, change of the Company's purpose as follows:

"The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests, in whatever form, in any enterprises, notably in the domains of new technologies, hotel business and real estate, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3. Change of the statutory power of signature of the directors and subsequent amendment of article 13 of the bylaws.

4. Complete restate of the articles of associations in order to put them in accordance with previously taken resolutions.

5. Acceptance of the resignation of Mr Dominique DELABY as sole director of the Company, with full and entire discharge for the execution of his mandate.

6. Creation of two categories of directors, namely the directors of category A and the directors of category B.

7. Appointment of a board of directors and fixation of the duration of the mandates of the directors.

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides:

- to change the name of the Company into "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", in abbreviation "M.P.I. S.A.";
- to change the purpose of the Company, with regard to the addition of an English version and a complete restate of the bylaws;
- to give the Company's purpose the wording as reproduced under point 2) of the agenda; and
- to change of the statutory power of signature of the directors and subsequently to amend article 13 of the bylaws as follows:

" **Art. 13.** Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of one (1) director of category A and one (1) director of category B, or by the individual signature of the delegate of the board of directors within the limits of his powers."

Second resolution

In order to reflect the above resolutions, the meeting decides to restate completely, in English and French, the articles of association of the Company.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "MAGELLAN PROFIT INVEST S.A.", in abbreviation "M.P.I. S.A.", (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests, in whatever form, in any enterprises, notably in the domains of new technologies, hotel business and real estate, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each, paid up to 25%.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General Meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of June at 05:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The meeting accepts the resignation of Mr. Dominique DELABY as sole managing director of the Company and grants full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

Fourth resolution

In order to respect the wording of article 13 of the bylaws, the meeting decides to create two categories of directors, namely the directors of category A and the directors of category B.

87734

Fifth resolution

The meeting decides to appoint the following persons as members of the new board of directors and to assign the here-before created categories to them as follows:

directors of category A:

- Mr Assad FARAG, contractor, born in Dakahlia (Egypt), on the 26th of May 1967, residing in KW-13049 Safat, Free Zone, P.O. Box 4882, (Kuwait);

- Mr Mohammad AL-ZAHM, contractor, born in Kuwait City (Kuwait), on the 21st of November 1966, residing in KW-13049 Safat, Shuwaikh Free Zone, Al Nafisi Building G.F., P.O. Box 4882 (Kuwait);

directors of category B:

- Mr Serge Guillaume LE FAUCHEUR, architect, born in Villeneuve-Saint-Georges (France), on the 6th of July 1957, residing in F-92120 Montrouge, 2, rue Edmond Chambeaud (France);

- Mr Bernard HORAIST, consultant, born in Saint-Dié (France), on the 14th of June 1943, residing in F-78150 Le Chesney, 1, Square Montpensier, Résidence Palais Royal (France).

The mandates of the so appointed directors will expire at the general annual meeting in the year 2015.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Signé: LE FAUCHEUR - DA ROCHA - HELL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2850. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112292/553.

(090135477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Daikan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.759.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 mars 2009 à 9.30 heures, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean QUINTUS, et COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de VO Consulting Lux SA, 8, rue Haute à L-4963 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111966/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090134205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Compagnie Européenne de Services Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112373/13.

(090135364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Fincra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112374/13.

(090135372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

A.R.C.H.I.-PLAN. S.à.r.l., Agency for Representative Consulting and Handling of International Planing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 42.562.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le cinq août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

EUROFISC SA avec siège social à L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 42 577,

ici représentée par son administrateur-délégué Christian DAUBENFELD, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

AGENCY FOR REPRESENTATIVE CONSULTING AND HANDLING OF INTERNATIONAL PLANING SARL en abrégé: A.R.C.H.I. - PLAN SARL, avec siège social à L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 42 562 a été constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 146 du 5 avril 1993 et modifiée suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg du 17 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 325 du 17 juillet 1995

- Son capital social est fixé à cinq cent mille (500.000.-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000.-) francs luxembourgeois chacune.

- La comparante est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet à la date de ce jour. L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle reconnaît avoir été informée par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention, Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier.

Dont acte, fait et passé à Dudelage, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Daubenfeld et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9533. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrés aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 11 AOUT 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009112307/45.

(090134874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NSI Switzerland S.à r.l.

La gérance

Signatures

Référence de publication: 2009112363/13.

(090135464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NSI Luxembourg Holding S.à r.l.

La gérance

Signatures

Référence de publication: 2009112364/13.

(090135465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Le Premier 3 JD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112034/11.

(090134692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Buziol Investment Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.624.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112394/12.

(090135473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Kilburn Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.025.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KILBURN TRADING S.A.

DE BERNARDI Angelo / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112395/12.

(090135474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Mantilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.304.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANTILLA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112391/12.

(090135469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Britannia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 59.322.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée BRITANNIA INVESTMENTS S.à r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009112563/18.

(090135387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invest-Montage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 50.176.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée INVEST-MONTAGE S.à r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009112565/18.

(090135386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Tradinfo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 55.492.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée TRADINFO S.à r.l avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009112567/18.

(090135384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Target Marketing & Incentive S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 73.649.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée TARGET MARKETING & INCENTIVE S.à r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009112568/18.

(090135381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Diane Shipping Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 75.219.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée DIANE SHIPPING SERVICES S.à r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009112570/18.

(090135389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

LGIG Property D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 56.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.328.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 août 2009

1) La liquidation de la société LGIG Property D2 Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009112572/16.

(090135054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

BHR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.830.762.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.929.

—
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2009, Six Continents Hotels International Ltd. a transféré 18.308 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Six Continents Investments Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Broadwater Park, Denham, Buckinghamshire UB9 5HR, Royaume-Uni et inscrite auprès du Companies House UK sous le numéro 00694156.

Il résulte de ce transfert que le capital social de la Société est actuellement détenu comme suit:

- Six Continents Hotels International Ltd.: 1.812.454 parts sociales
- Six Continents Investments Limited: 18.308 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour la Société

Jörg Schmittem / Pit Reckinger

Référence de publication: 2009112623/20.

(090134907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Malmén Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.905.

—
EXTRAIT

En date du 13 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009112625/16.

(090134949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Southwest Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.697.

—
EXTRAIT

En date du 19 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que Gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle Gérante de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009112622/16.

(090134974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Claront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.991.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112617/10.

(090134997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

87741

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.957.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2009 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/09.

Signature.

Référence de publication: 2009112630/12.

(090134888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

GIBA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8321 Olm, 25, rue Eisenhower.
R.C.S. Luxembourg E 1.596.

1. Modifications des statuts

L'Assemblée décide:

- que la société peut dorénavant prendre des participations dans des sociétés commerciales

- d'augmenter le nombre de parts à 50; une part ancienne = 10 parts nouvelles.

Ces décisions amènent aux modifications suivantes des statuts:

Art. 4. L'article 4 est complété par le paragraphe suivant:

La société peut prendre des participations dans des sociétés commerciales.

Art. 6. L'article 6 est modifié comme suite:

Le capital social est fixé à deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR), divisé en 50 parts d'intérêts sans valeur nominale.

Les parts d'intérêt ont été souscrites et réparties comme suit:

1. Madame Andrée Barsotti, prénommée, vingt parts	20
2. Monsieur Jean-Claude Gilbertz, prénommé, trente parts	30
Total: cinquante parts	50

Fait à Olm, le 2 août 2009.

Jean-Claude Gilbertz / Andrée Barsotti

Gérant / -

Référence de publication: 2009108990/23.

(090131198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.562.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 13 août 2009

En date du 13 août 2009., l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Frederik KUIPER

- Monsieur Hille-Paul SCHUT

en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat,

de nommer

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

- Monsieur René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Beth Levine BERNSTEIN, gérant de catégorie A
- Monsieur Steve FRIEDMAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Matthew MEEHAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Philippe Leclercq, gérant de catégorie B
- Monsieur René Beltjens, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009112781/31.

(090134889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.581,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.005.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.008,

here represented by M. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.005 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 693 of September 26, 2000 and which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 231 of February 26, 2004.

The appearing party representing the entire share capital of the Company then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator and fixing of the term of his mandate;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Determination of the remuneration of the liquidator;
5. Convening and setting of the agenda of the next general meeting of the shareholders of the Company;
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves that the Company be dissolved and put into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company, the Sole Shareholder resolves to appoint HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade

and Companies' Register under section B number 137.090, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for a period ending at the closing of the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will receive a compensation equal to two thousand five hundred euros (EUR 2,500) for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convene the next general meeting of the shareholders of the Company on July 9, 2009 at 10 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the liquidator (including the proposal relating to the distribution of the winding-up profit);
2. Appointment of the auditor commissioned to carry out the monitoring of the liquidation operations;
3. Convening of the third and closing general meeting of the shareholders of the Company and definition of the agenda;
4. Miscellaneous.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HCEPP Luxembourg Master Sà r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.008,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II Sà r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.005 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 693 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 décembre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 231 du 26 février 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et fixation du terme de son mandat;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

4. Détermination de la rémunération du liquidateur;
5. Convocation et fixation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des associés;
6. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'Associé Unique désigne HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 137.090, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), jusqu'à la clôture de la liquidation.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi de 1915.

Le Liquidateur peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi de 1915, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra une compensation égale à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convoquer une assemblée générale des associés le 9 juillet 2009 à 10.00 heures, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du liquidateur (incluant l'approbation de la distribution en numéraire du boni de liquidation);
2. Nomination d'un commissaire chargé d'effectuer le contrôle des opérations de liquidation;
3. Convocation de la troisième assemblée générale des associés et fixation de l'ordre du jour;
4. Divers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Augustin de Longeaux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. LAC/2009/25141. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, dlivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112816/140.

(090135816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.